



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social :
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
Direction régionale du Nord-du-Québec
150, boul René-Lévesque Est, 8^e étage
Boîte 97
Québec (Québec) G1R 4Y1
Téléphone : (418) 528-7354
Telecopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 100^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
ADOPTÉ**

DATE : Les 15 et 16 octobre 1997

ENDROIT : Maison du Citoyen à Hull

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.	Paul Chénard, Canada
M.	Yves Désilets, Canada
M ^{me}	Susanne Hilton, ARC
M.	Willie Iserhoff, ARC
M ^{me}	Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
M.	Jacques Lefebvre, Québec
M.	Carol Martin, Canada

M. Denis Bernatchez, secrétaire

INVITÉS :

M.	Sid Gershberg, Administrateur fédéral
M.	J. Michel Bourgon, ACÉE
M.	Robert G. Connelly, ACÉE

ÉTAIENT ABSENTS :

M.	Luc Bouthillier, Québec
M.	Diom Roméo Saganash, ARC, président



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence du président, la vice-présidente souhaite la bienvenue aux membres, en particulier à M. Carol Martin dont c'est la première réunion, puis elle ouvre la 100^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes rendus de la 99^e réunion et de la réunion spéciale du 16 juillet 1997
3. Affaires découlant de la dernière réunion
4. Rencontre avec l'administrateur fédéral
5. Dossier foresterie
6. Secrétariat du CCEBJ
7. Mise à jour du chapitre 22 de la CBJNQ
8. Dépôt de documents divers
9. Varia
10. Date et lieu de la prochaine réunion

2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DE LA 99^e ET DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 16 JUILLET 1997

Le compte rendu de la 99^e réunion est adopté tel quel. Le compte rendu de la réunion spéciale est adopté après y avoir apporté quelques modifications.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le secrétaire fait le suivi de la dernière réunion à partir de la note de service du 8 juillet 1997 :

- 1- Dans le dossier portant sur la consultation sur la route d'accès à Waskaganish, il a été convenu que Susanne Hilton et Paul G. Chénard rencontreraient le président du COMEV afin de déterminer la façon dont le CCEBJ peut s'impliquer dans cette consultation. Il s'agit d'un projet pilote pour le CCEBJ.

Une conférence téléphonique pourra être organisée pour orienter l'action de nos deux représentants, si le COMEV accepte notre participation.

- 2- Le groupe de travail sur la proposition budgétaire est formé de : Ginette Lajoie, Jacques Lefebvre et Yves Désilets. Le premier mandat du groupe de travail est de mettre à jour la proposition budgétaire 1997-1998 du CCEBJ afin d'être en mesure de présenter une demande de crédits supplémentaires à la Commission parlementaire sur la défense des crédits de décembre 1997. Le deuxième mandat est de préparer la demande budgétaire pour 1998-1999.
- 3- Un groupe de travail sur le rapport annuel 1997-1998 est formé des personnes suivantes : Susanne Hilton, Jacques Lefebvre et de Luc Bouthillier s'il est disponible. Ce groupe se réunira afin de procéder à une refonte du concept de présentation du prochain rapport annuel du CCEBJ.
- 4- Relancer Mme Gaudet, sous-ministre du MEF, puisque le CCEBJ n'a pas encore reçu la liste des projets qui ont été traités en vertu du chapitre II de la L.Q.E.
- 5- Écrire au ministre du MEF pour lui signifier que le CCEBJ est en désaccord avec l'interprétation faite par le MEF (c.f. lettre de Mme Diane Gaudet du 29 août 1997) à l'effet que les D.E.T. d'Hydro-Québec soient considérés de « zone grise » plutôt qu'obligatoirement assujettis comme le souhaite le CCEBJ, compte tenu de l'envergure de ces installations.
- 6- À titre de nouveau sous-ministre adjoint pour la région Nord-du-Québec, inviter M. Dubois à rencontrer le CCEBJ lors de sa prochaine réunion.

4. RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL

La vice-présidente souhaite la bienvenue à l'administrateur fédéral, M. Sid Gershberg, ainsi qu'à MM. Michel Bourgon et Bob Connelly qui l'accompagnent.

La vice-présidente décrit sommairement le rôle et le mandat du CCEBJ tel qu'il apparaît à la CBJNQ. Le CCEBJ souhaite développer et maintenir des liens plus étroits avec le gouvernement fédéral et renforcer sa propre implication au niveau de l'élaboration des lois et des règlements pouvant avoir des répercussions sur le territoire de la Baie-James.

Du point de vue du CCEBJ, il y a des dossiers qui peuvent impliquer l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) et il y en a d'autres qui relèvent d'Environnement Canada (EC) et qui doivent être discutés avec ce ministère. Le CCEBJ a fait de nombreuses démarches infructueuses pour rencontrer la ministre responsable de ce ministère.

Les activités économiques sur le territoire de la Baie-James ont beaucoup changés depuis la signature de la CBJNQ. Cependant, la communication entre le CCEBJ et les gouvernements, particulièrement le fédéral, est demeurée très faible. À titre d'exemple, notons la procédure d'harmonisation environnementale que le CCEBJ n'a pas été invité à commenter.

Au Québec, les projets du Nord étant assujettis aux chapitres I et II de la L.Q.E., il devient nécessaire d'impliquer le CCEBJ dans le processus d'harmonisation en cours puisqu'au Québec le MEF applique les deux régimes environnementaux aux projets du Nord. Le CCEBJ n'est pas, à proprement parler, impliqué dans l'évaluation environnementale des projets mais il s'y intéresse en vertu du rôle qu'il a d'étudier et de surveiller l'administration du régime.

Présentement, les grands dossiers du CCEBJ sont la foresterie, la participation du public au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social et la révision du chapitre 22 de la CBJNQ.

La vice-présidente rappelle que la foresterie ne relève pas que du provincial, et elle doit être examinée également par le fédéral. Le CCEBJ aura bientôt à commenter les plan généraux d'aménagement forestier (PGAF). À cet effet, le CCEBJ devrait bénéficier d'une banque d'informations pancanadienne sur la foresterie pour l'appuyer dans sa tâche.

Dans le dossier de la révision du chapitre 22, le CCEBJ a élaboré un questionnaire qui a été envoyé à tous les comités responsables de l'application de la procédure. Le CCEBJ souhaite que l'administrateur fédéral et le COFEX-Sud remplissent le questionnaire dès que possible.

Finalement, en ce qui a trait à la participation du public face aux divers projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et le milieu social, le CCEBJ, après avoir expliqué brièvement l'importance de ce processus, voudrait connaître le genre d'appui qu'il peut recevoir de l'administrateur fédéral pour faire en sorte que la consultation publique soit aussi adéquate que celle que l'on retrouve au sud du territoire.

Monsieur Gershberg remercie le CCEBJ de l'avoir invité et il souligne que c'est la première fois que l'administrateur fédéral rencontre le CCEBJ. M. Gershberg décrit son rôle comme étant le responsable de l'administration de la Loi fédérale sur l'évaluation environnementale. L'ACÉE relève de la ministre fédérale de l'Environnement bien qu'elle en soit indépendante. En tant qu'administrateur des chapitres 22 et 23 de la CBJNQ, son rôle se limite aux projets de compétence fédérale tout en s'assurant que les principes directeurs du chapitre 22 soient

respectés. Il a aussi pour rôle de nommer et de rémunérer les membres du COMEV et du COFEX-Sud et à contribuer pour la partie fédérale du budget du CCEBJ.

En ce qui a trait à la révision du chapitre 22 de la CBJNQ, M. Bourgon mentionne que des études ont été faites par divers groupes de travail tels Tate et Cliche-Burger. Il est noté que ces documents n'ont jamais été soumis au CCEBJ.

La partie fédérale du budget du CCEBJ est déterminée en vertu de l'entente administrative de 1987 signée entre le Canada et le Québec. Suite à des démarches faites par l'ancien administrateur fédéral, M. Michel Dorais, la contribution fédérale totale pour le CCEBJ, le COMEV et le CCEK a été maintenue à 95 000\$ par année et ce, malgré les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement du Canada. Gershberg ne croit pas que le CCEBJ aura une oreille attentive du fédéral pour augmenter le budget destiné au fonctionnement de son secrétariat.

La vice-présidente souligne que le budget du CCEBJ est négocié en secret entre le fédéral et le provincial. Le CCEBJ souhaite participer à ces négociations et demande que la proposition budgétaire du CCEBJ serve de base à ces discussions. L'objectif est de permettre au CCEBJ de disposer des ressources adéquates pour remplir ses obligations en fonction de la CBJNQ. Le CCEBJ a l'intention de déposer bientôt un projet d'entente administrative entre le CCEBJ et le fédéral.

L'administrateur croit qu'il sera plus facile d'obtenir des ressources pour des projets spécifiques tels la foresterie, la révision du chapitre 22, l'établissement de règles et de standards pour la consultation publique que pour l'administration de son secrétariat. M. Gershberg aimerait être informé des intentions du CCEBJ relativement au processus d'évaluation environnementale en fonction de la révision du chapitre 22. Il confirme que des relances seront faites pour que le COFEX-Sud et le COMEV répondent rapidement au questionnaire. Pour l'ACÉE, il avait l'impression que le questionnaire avait été déposé à titre d'information.

La vice-présidente demande que l'administrateur fédéral établisse des contacts avec les divers ministères fédéraux responsables de la nomination des représentants fédéraux au CCEBJ pour leur signifier l'importance de nommer des membres disponibles qui détiennent une expertise sur le milieu nordique, notamment en évaluation environnementale.

Elle ajoute que le CCEBJ a l'intention de rencontrer le ministre fédéral de l'Environnement pour discuter des aspects environnementaux associés à l'application du régime. Il n'est pas exclu que le CCEBJ rencontre également le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Un des problèmes constaté par le CCEBJ est à l'effet que les ministres changent et que le travail de sensibilisation est continuellement à recommencer. Voilà une des raisons qui justifie

que le CCEBJ puisse compter sur un secrétariat disposant des ressources suffisantes.

M. Gershberg s'engage à véhiculer le message des besoins du CCEBJ à ses collègues. Il souhaite que la communication avec le CCEBJ se poursuive.

La vice-présidente remercie l'administrateur fédéral ainsi que les personnes qui l'accompagnent et elle souhaite que ce genre de rencontre se poursuive afin de maintenir une compréhension commune des diverses problématiques. Les membres conviennent qu'une lettre sera envoyée à l'administrateur fédéral pour le remercier de sa participation et afin également de s'assurer que nous partageons la même compréhension des divers sujets qui ont été discutés et des engagements pris de part et d'autre.

Un membre nommé par le gouvernement du Canada croit qu'il serait peut-être possible d'obtenir des budgets supplémentaires du MAINC via son programme de participation des Cris à la foresterie.

5. DOSSIER FORESTERIE

La vice-présidente fait un bref rappel de la réunion spéciale du CCEBJ avec les bénéficiaires de CAAF qui a eue lieu à Val d'Or le 16 juillet 1997. Les bénéficiaires de CAAF étaient tous présents, ce qui démontre un intérêt certain face à l'importance de la démarche entreprise par le CCEBJ dans le dossier foresterie sur le territoire. La perception des membres est à l'effet qu'il n'est pas certain que le CCEBJ ait réussi à expliquer clairement et totalement son rôle, son mandat et sa vision de la problématique forestière eu égard aux critères et indicateurs que le CCEBJ veut intégrer aux prochains plans d'aménagement.

À l'occasion du congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers de septembre dernier, il avait été question que le ministre du MRN rencontre le CCEBJ pour faire le point sur le dossier foresterie. Cette rencontre n'a pas eue lieu. Le CCEBJ est toujours dans l'attente d'une rencontre avec le ministre du MRN après deux ans de démarche à cet effet. Les membres ont convenu d'écrire au premier ministre du Québec ainsi qu'au Grand Chef du GCCQ afin de les sensibiliser à ce problème et pour demander leur appui afin que cette rencontre ait lieu dès que possible.

Le secrétaire dépose une note dans laquelle sont regroupés les commentaires des bénéficiaires de CAAF sur la présentation qui leur a été faite des critères et indicateurs à intégrer aux plans d'aménagement.

La vice-présidente rappelle que le CCEBJ n'a toujours pas reçu du MRN l'argent requis pour l'intégration des critères biophysiques et socioculturels ainsi que la somme manquante pour défrayer le coût du travail fait par l'INRS-culture et société. Tout ce travail devrait déjà être terminé si l'on tient à ce que les nouveaux critères et indicateurs soient intégrés aux plans d'aménagement qui seront soumis au CCEBJ à partir d'avril 1998.

Compte tenu que les ressources ne sont toujours pas disponibles, les membres conviennent d'écrire au ministre du MRN afin de lui demander que le dépôt des PGAF soit reporté, puisque le CCEBJ n'a pas encore obtenu les ressources pour intégrer les critères biophysiques et socioculturels qui ont été élaborés. Si le CCEBJ ne peut compter sur des ressources supplémentaires, il ne sera pas en mesure de commenter les plans d'aménagement forestier qui ainsi, ne seraient pas conformes à la CBJNQ. La solution qu'entrevoit le CCEBJ pour pallier à cette situation, serait la suivante. Compte tenu des risques d'impacts sur l'environnement et le milieu social de l'exploitation forestière sur le territoire, il serait opportun de demander que les plans d'aménagement soient soumis à l'évaluation environnementale.

Il faudrait également mentionner dans cette lettre que des lignes directrices sur la cartographie des plans d'aménagement forestier seront bientôt produites par le CCEBJ. L'invitation faite par le ministre d'avoir une banque de données communes entre le MRN et le CCEBJ doit être examinée avec intérêt.

La vice-présidente rappelle également qu'un protocole d'entente sur une nouvelle façon de présenter les PQAF est intervenu entre DOMTAR et le MRN. Les membres conviennent d'écrire au ministre du MRN pour lui signifier que le CCEBJ est déçu que ce protocole n'ait pas été l'objet de discussion avec le Comité consultatif qui se retrouve ainsi devant un fait accompli. Le CCEBJ croit que ce protocole ne facilitera pas son travail. Selon cette nouvelle entente, le PQAF serait révisé sur une base annuelle. Il paraît même que cet exercice serait fait sur une base continue, ce qui complexifie la révision globale de la planification forestière.

À cet égard, le CCEBJ souhaite obtenir du MRN le bilan avantages/inconvénients qui a servi à motiver ce changement. Par la suite, il faudrait convoquer une réunion du sous-comité sur la foresterie afin de faire le point sur cette question.

Le CCEBJ a reçu, pour commentaires, la modification no. 7 au PQAF de DOMTAR. Compte tenu que l'information est incomplète, les membres conviennent d'écrire à M. André Roy, chef de l'unité de gestion de l'Harricana, afin de lui expliquer que l'information transmise par Martine Boudreault, dans sa lettre du 16 septembre dernier, n'est pas suffisante pour que le CCEBJ puisse la commenter. Le CCEBJ demande que l'analyse de cette modification, faite par le

MRN, lui soit transmise dès que possible afin d'en connaître avec précision les impacts possibles sur l'environnement.

Un membre nommé par la partie crie présente une carte synthèse de DOMTAR pour l'aire de trappe W-21c où apparaissent plusieurs aspects intéressants de l'exploitation forestière.

M. Carol Martin fera dorénavant partie du sous-comité sur la foresterie.

6. **SECRETARIAT DU CCEBJ**

Le président a rencontré M. Denis Vandal afin d'aborder avec lui la question de l'entente administrative. Ce dossier progresse lentement. Il faudra que le CCEBJ prenne une décision sur sa relocalisation éventuelle en fonction de la nouvelle entente administrative qui sera signée entre les parties.

M. Paul G. Chénard fera dorénavant partie du sous-comité sur l'entente administrative avec Ginette Lajoie, Yves Désilets et Romeo Saganash. Ce sous-comité devrait se réunir bientôt.

Rencontre du 7 octobre 1997 avec le ministre du MEF

Le président et la vice-présidente du CCEBJ ont rencontré, le 7 octobre dernier, le ministre du MEF, M. Paul Bégin. Aux dires de la vice-présidente, le ministre ne semblait pas au courant du projet d'entente administrative entre le MEF et le CCEBJ. Le problème des ressources du CCEBJ a été soulevé. Il a été fait mention que le gouvernement révisait ses crédits en décembre de chaque année. Le ministre s'est engagé à présenter une demande de crédits additionnels pour permettre au CCEBJ d'atteindre ses objectifs, particulièrement dans les commentaires qu'il a à formuler sur les plans d'aménagement forestier.

Une lettre sera envoyée au ministre afin de s'assurer que nous partageons la même vision du contenu de cette rencontre et des engagements pris de part et d'autre.

7. **MISE A JOUR DU CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ**

Le groupe de travail sur la révision du chapitre 22 est composé des personnes suivantes : Susanne Hilton, Ginette Lajoie, Paul G. Chénard et Carol Martin. Ce groupe de travail se réunira à Hull le 29 octobre prochain pour élaborer un plan de travail servant à déterminer les aspects à modifier au chapitre 22 et les moyens à prendre (type et le nombre de ressources) pour atteindre l'objectif désiré.

En ce qui a trait à la proposition de Mme Diane Gaudet (20 août 1997) d'examiner les possibilités de soutenir le CCEBJ dans l'effort qu'il a entrepris de modifier le chapitre 22, le CCEBJ fera une demande de ressources dès que le groupe de travail aura élaboré une proposition à ce sujet. La vice-présidente a donné aux membres un bref aperçu du genre de ressources dont il pourrait s'agir.

Le groupe de travail vérifiera les intérêts des diverses parties signataires de la CBJNQ à modifier le chapitre 22. Le groupe de travail aura à élaborer une stratégie à ce sujet.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Le secrétaire a déjà fait parvenir aux membres la liste des documents reçus depuis la dernière réunion. Ces documents sont disponibles pour les membres qui veulent les consulter.

9. VARIA

9.1 Rapport Facal

En réaction au fait que le CCEBJ n'ait pas été consulté par le Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux (rapport Facal, du nom de son président), les membres conviennent d'écrire au ministre Jacques Léonard pour lui souligner :

- le rôle et les responsabilités du CCEBJ;
- le fait que le CCEBJ n'ait pas reçu de copie du rapport;
- qu'il n'est pas acceptable que le CCEBJ n'ait pas été consulté.

De plus, le CCEBJ veut savoir ce que signifie « modifier le mandat de la SDBJ » comme cela apparaît à la page 75 du rapport.

9.2 Parcs de conservation sur le territoire

La vice-présidente présente le rapport intitulé « Conservation Parks in Cree Territories » rédigé pour l'ARC, le MEF et le World Wildlife Fund Canada par James Morrison. Le secrétaire fera les démarches pour en obtenir des copies pour les membres.

Mme Nathalie Zinger du WWF sera invitée à la prochaine réunion du CCEBJ pour faire une présentation sur la problématique des zones protégées.

9.3 Entente d'harmonisation sur l'évaluation environnementale

Le secrétaire se procurera des copies (document imprimé ou sa version électronique) de l'entente pancanadienne sur l'harmonisation environnementale.

Si le document est déposé au CCEBJ, il faudra être en mesure de le commenter rapidement.

9.4 Protection contre les incendies au nord de la forêt commerciale

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

9.5 La 100^e réunion du CCEBJ

Après discussion, les membres conviennent de souligner entre eux la 100^e réunion du CCEBJ à l'occasion de la prochaine réunion.

9.6 Cartes d'affaire pour les membres du CCEBJ

Il est convenu que le secrétaire commandera des cartes d'affaire (environ 50 par personnes) pour les membres du CCEBJ.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, dans les bureaux de l'ARC, le 15, à partir de 13h30 et 16 décembre 1997.



DENIS BERNATCHEZ

Secrétaire

97-07-25